

FACTURE N° 5110046
INTERVENTION PLANIFIÉE 574
N/REF : 1/09/2025 50H29 C:000261 I:00708
V/REF : VM0013

SDC '10 Rue Massillon'
C/O ORPI L2M IMMOBILIER
22, RUE DE LYON
29200 BREST

IMMEUBLE : 10 RUE MASSILLON
10, RUE MASSILLON
29000 BREST

Guipavas, le

12 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°10 - EXTRACTEUR VMC
MOTIF : Intervention annuelle
Donneur d'ordre : Mme I. LE ROUX

AFFICHAGE EFFECTUÉ LE 30/09/2025
MAIL A MME LE ROUX LE 08/10/2025

NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS PROCÉDONS A LA FACTURATION DE NOTRE DÉPLACEMENT, SUITE AU PASSAGE DE NOTRE TECHNICIEN POUR LA RÉCUPÉRATION DES CLÉS.

LE 30/10/2025 : LORS DE CE PASSAGE EN AGENCE , AUCUNE CLÉ NE NOUS A ÉTÉ REMISE.

NOTRE TECHNICIEN A LAISSÉ SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE AFIN D'OBTENIR UN ACCES ULTÉRIEUR ET L'AGENCE DEVAIT CONTACTER UN LOCATAIRE POUR SAVOIR S'IL SERAIT POSSIBLE DE DONNER UN ACCES LE LENDEMAIN,

LE 31/10/2025 : L'ACCES AUX ESCALIERS A ÉTÉ OUVERT PAR LE RESTAURANT. LE TECHNICIEN A FRAPPÉ AUX QUATRE DERNIERS APPARTEMENTS, MAIS AUCUN OCCUPANT NE DÉTENAIT LA CLÉ NÉCESSAIRE.

EN CONSÉQUENCE, L'ENTRETIEN N'A PAS PU ETRE RÉALISÉ.

OBSERVATIONS : SB LCOMPTER Email envoyé le 12/11/25 a 14H13 Mme I. LE ROUX

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplacement personnel + matériel	1	110,00	110,00
TOTAL H.T.				110,00
T.V.A. a 10,00%				11,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>121,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.